

Déclaration de Guy Mollet sur la crise de Suez (30 octobre 1956)

Légende: Le 30 octobre 1956, au lendemain de l'intervention militaire israélienne sur le sol égyptien, Guy Mollet, président du Conseil français, adresse un ultimatum aux belligérants pour parvenir à une cessation immédiate des hostilités.

Source: Ministère des Affaires étrangères, Service d'Information et de Presse, Paris.
Articles et documents. dir. de publ. La Documentation française. 03.11.1956, n° 0427. Paris: La Documentation française. "Déclaration de Guy Mollet (30 octobre 1956)", p. 2-3.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:
http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_guy_mollet_sur_la_crise_de_suez_30_octobre_1956-fr-83519932-30fa-4562-8b7d-6615c4c14257.html

Date de dernière mise à jour: 01/03/2017



Déclaration de Guy Mollet (30 octobre 1956)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Conseil des ministres a délibéré ce matin de la situation en Proche-Orient.

Il y a quelques heures, M. le ministre des Affaires étrangères et moi-même en avons longuement discuté à Londres avec Sir Anthony Eden et M. Selwyn Lloyd.

Des décisions urgentes s'imposaient pour faire face aux développements des dernières heures. Nous les avons arrêtées en commun et elles sont actuellement mises en œuvre. Le gouvernement a décidé d'en saisir aussitôt le Parlement.

La politique agressive de l'Égypte est connue de l'Assemblée. Depuis de nombreux mois, l'aide militaire de l'Union soviétique et de ses satellites lui a permis de renforcer considérablement son armement, au détriment, d'ailleurs, de son relèvement économique et du relèvement du niveau de vie misérable de sa population.

L'équilibre péniblement maintenu au Moyen-Orient est chaque jour davantage compromis. Les événements de Suez, qui ont mis en évidence la volonté expansionniste du colonel Nasser, les actions de guérilla renouvelées aux frontières d'Israël, puis, il y a quelques jours à peine, la création d'un commandement unifié entre l'Égypte, la Syrie et la Jordanie, ont rendu plus précise encore la menace qui pesait sur Israël.

Hier, les troupes israéliennes ont franchi la frontière égyptienne. Elles marchent vers le canal de Suez.

Placés devant ce fait, comment pouvons-nous l'apprécier ?

Nous connaissons bien le peuple d'Israël. Nous savons son courage et sa résolution, le courage avec lequel, jour après jour, les Israéliens s'attachent à la mise en valeur d'un sol difficile, le courage avec lequel, environnés de populations hostiles, ils maintiennent l'intégrité de leur territoire. Nous savons leur attachement aux droits de l'homme et aux principes fondamentaux de la démocratie, principes dont, plus que personne peut-être, ils savent le prix réel.

Nous savons, enfin, les provocations auxquelles Israël est soumis de la part de certains pays arabes. Nous savons que ces pays - je dis bien : certains d'entre eux - agissent de plus en plus à l'instigation de l'Égypte et qu'ils affichent ouvertement leur volonté de rayer un jour Israël de la carte.

Nous connaissons aussi, de notre côté, le régime du colonel Nasser. Nous savons qu'il n'hésite pas devant le recours à la force et les violations du droit des gens. Nous n'oublions pas son refus répété de permettre le libre passage des navires israéliens dans le canal de Suez, malgré les injonctions des Nations Unies. Il y a trois mois, sa mainmise sur le canal a témoigné de son mépris des traités, tandis que depuis l'affaire de l'Athos et la capture des chefs du F.L.N., nous avons des preuves nouvelles de son intrusion dans le drame algérien.

Cependant, malgré tous ces éléments qui peuvent donner à penser qu'Israël agit bien en état de légitime défense, le gouvernement français a estimé qu'il ne lui appartenait pas de prononcer aujourd'hui une approbation ou une condamnation de l'action israélienne.

Respectueux de la Charte des Nations Unies, nous avons appuyé la demande américaine de saisir immédiatement le Conseil de sécurité. Celui-ci se prononcera après une étude que j'espère objective et sereine de tous les aspects du problème - je dis bien : de tous les aspects du problème - et non pas seulement des événements des dernières heures.

Fallait-il cependant s'en tenir au seul recours devant le Conseil ? Les lenteurs de sa procédure rendraient cette décision peu sage alors que des répercussions immédiates sont à craindre. Les combats qui se préparent se dérouleront dans la zone même du canal de Suez. C'est la sécurité du passage, la libre circulation dans le

canal qui sont maintenant en cause.

Notre premier souci a été de les garantir dans des conditions qui favorisent le retour au calme.

Les combats n'ont pas encore atteint une grande ampleur et, pourvu qu'elle soit immédiate, une action résolue peut mettre fin rapidement aux hostilités et favoriser un règlement pacifique du différend, tout en assurant le fonctionnement régulier du canal.

Aussi, le gouvernement français et le gouvernement britannique ont-ils, cet après-midi, à 17 h. 30, adressé un appel solennel au gouvernement d'Israël et au gouvernement d'Egypte, en demandant à l'un et à l'autre d'arrêter immédiatement toutes opérations de guerre sur terre, sur mer et dans les airs et de retirer leurs troupes de part et d'autre de la zone du canal.

Ils ont également demandé au gouvernement égyptien son accord à ce que des forces franco-britanniques s'installent, à titre temporaire, dans les positions-clés du canal : Port-Saïd, Ismaïlia et Suez, pour y garantir le libre passage des navires de toutes les nations.

L'Egypte et Israël doivent donner leur réponse dans un délai de douze heures.

Si, à l'expiration de ce délai, ils n'ont pas satisfait à nos demandes ou si l'un d'eux ne l'a pas fait, les forces franco-britanniques assureront la mise en œuvre des dispositions ainsi arrêtées.

Les mesures ainsi prévues, je dois le souligner, sont des mesures temporaires. Elles ne sont pas dirigées contre l'Egypte, pas plus que contre Israël. L'avance israélienne fait que la demande de retrait des forces de part et d'autre du canal ne peut, en ce moment, léser véritablement aucune des parties en présence.

Quant à l'occupation par les forces franco-britanniques de trois villes, trop de précédents, trop de manquements aux accords de trêve, trop de provocations répétées suffisent à faire comprendre cette exigence.

Au moment où notre ambassade de Amman vient d'être lapidée, notre consulat de Jérusalem et nos établissements culturels d'Alep incendiés, chacun admettra que nous ayons besoin et que nous demandions des garanties matérielles à la bonne exécution de tout accord.

Le gouvernement français et le gouvernement britannique ont tenu pleinement informé le gouvernement des Etats-Unis de leurs préoccupations et de leur décision. J'ai adressé un message personnel au Président Eisenhower pour lui en expliquer le sens et la portée et je veux renouveler mon espoir, celui de toute la France, de le voir appuyer cette initiative franco-britannique de sa haute autorité.

Le gouvernement français est conscient de la gravité des décisions qu'il vient de prendre. Il est conscient aussi de la gravité des conséquences qu'une absence de décision aurait entraînées pour l'équilibre au Moyen-Orient et pour la paix mondiale.

Nous vivons des heures graves. Laissez-moi vous dire quel réconfort représente pour le gouvernement responsable, pour vous tous aussi, j'en suis sûr, le fait de savoir que, dans l'action, se scelle de nouveau une solidarité franco-britannique chaleureuse et sans fissure.

Le gouvernement sait qu'il peut compter sur la résolution de l'Assemblée. Il lui demandera de marquer par un veto massif son approbation des mesures qui viennent d'être prises.

Ce vote sera la manifestation éclatante de la résolution et de la volonté pacifique de la France.

(Source : Ministère des Affaires étrangères, Service d'Information et de Presse.)